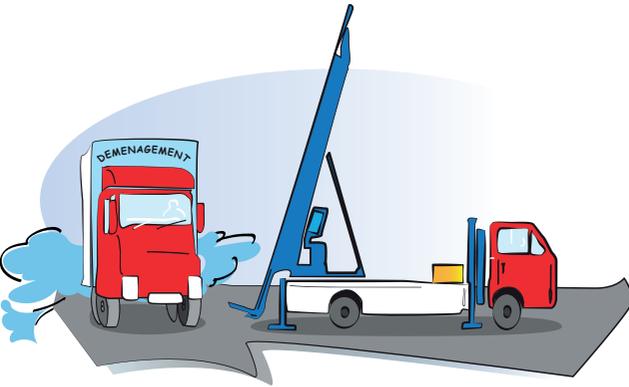


GUIDE PRATIQUE DU DÉMÉNAGEMENT





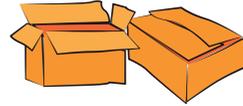
SE PRÉPARER À L'AVANCE

Bien se préparer à l'avance permet de diminuer le stress du déménagement !

Voici quelques idées, conseils pour s'organiser au mieux.

1. Rassemblez vieux journaux et **caisses en carton**. Quelques idées d'endroits :

- 👉 le jour des poubelles
- 👉 au supermarché : colruyt, aldi...
- 👉 demandez à la famille et aux amis



2. **Faites du tri** : triez ce que vous souhaitez garder, jeter, donner ou revendre.



A DONNER

Vos objets, vêtements, livres peuvent être utiles à d'autres personnes.

Plusieurs associations récupèrent des dons en bon état :

- 👉 Les Petits Riens
- 👉 Oxfam
- 👉 Troc International...



3. Estimez le volume à déménager !

4. Renseignez-vous auprès de plusieurs sociétés du coût de la location **d'une camionnette et d'un lift si nécessaire** et comparez les prix.



Déménager en semaine coûte moins cher !

Les déménageurs sont souvent plus disponibles en semaine : le prix du camion sera moins cher.

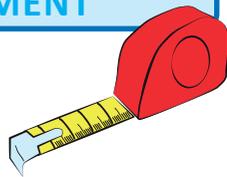
Si possible, évitez les fins de semaine, les fins de mois et les vacances scolaires.



Vous avez droit à 1 jour de congé extra-légal pour déménager !

Certaines entreprises accordent un jour de congé spécial pour déménager. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

LORS DE LA VISITE DU NOUVEAU LOGEMENT



1. Prenez les mesures :

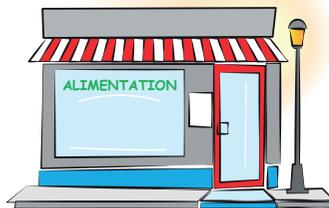
- des fenêtres pour les tentures
- des pièces pour placer les meubles

2. Observez ce qu'il faudra acheter ou récupérer de votre ancien logement pour **équiper l'appartement**.

Ex : type de cuisinière (gaz ou électricité ?), meubles de cuisine, ampoules et soquets, etc.

3. Repérez :

- les commerces, pharmacien, ...
- les transports en commun
- les jours d'enlèvement des immondices



4. Appelez votre compagnie d'assurance

Le foyer du Sud assure le bâtiment. Cependant, vous devez assurer **le contenu** de votre appartement et **votre responsabilité** par rapport aux dégâts commis chez les voisins.

Si vous avez déjà une assurance, contactez votre assureur pour adapter le **“contenu”** de votre nouveau logement.

Un document à ce sujet vous sera transmis à la signature du bail.



ORGANISER ET PLANIFIER LE DÉMÉNAGEMENT

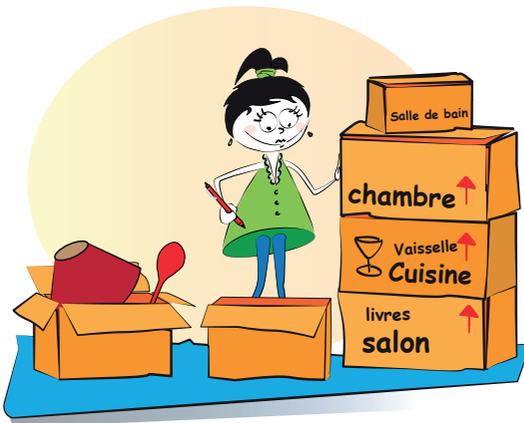
Dès que vous savez quand vous allez recevoir les clés de votre nouveau logement :

1. **Planifiez une date** pour votre déménagement.
2. **Accès au nouveau logement avec un camion ou un lift** :
Renseignez-vous auprès du **service location** du Foyer du Sud au 02/563.27.11
Pour certains bâtiments, il faudra **fixer un rendez-vous** avec le concierge, le jour du déménagement, pour qu'il vous ouvre les grilles, les bornes, etc.
3. Prévenez les personnes qui vous aideront à déménager vos meubles (famille, amis, voisins, etc.)
4. Prévoyez de **faire garder les enfants** si besoin.
5. Appelez l'administration communale afin de **réserver un emplacement de parking pour le lift**, le camion ou autre véhicule, le jour du déménagement (voir le relevé des adresses utiles).
6. Prévenez vos contacts et les institutions de votre **changement d'adresse** :
 - 📌 l'école des enfants,
 - 📌 les lieux d'activités,
 - 📌 votre organisme de paiement (mutuelle, chômage, CPAS, service des pensions) ou votre employeur,
 - 📌 votre banque,
 - 📌 votre médecin,
 - 📌 les allocations familiales,
 - 📌 syndicat,
 - 📌 avocat,
 - 📌 internet,
 - 📌 TV
 - 📌 téléphone,
 - 📌 ...



PRÉPAREZ VOS CARTONS

1. Faites le tri de vos affaires **pièce par pièce**.
2. **Notez** sur chaque carton ce qu'il **contient** et dans quelle pièce il ira.
3. Mettez des choses **légères** dans les **grand cartons** (couvertures peluches) et les **objets lourds** dans des **petits** cartons.
4. Les **éléments fragiles** :
 - 👉 emballez-les un par un
 - 👉 calez-les dans un carton pour ne pas qu'ils bougent
 - 👉 recouvrez d'un coussin/couverture
 - 👉 mettez un signe Fragile sur la boîte





POUR JETER VOS ENCOMBRANTS

Service Communal ou/et Bruxelles Propreté

HABITANTS DE FOREST

La **commune de Forest** ne dispose pas d'un service particulier pour la collecte des encombrants

HABITANTS DE SAINT-GILLES

Le **Service Propreté publique** de la commune de Saint-Gilles **enlève vos encombrants** :
5 m³ gratuits 4x/an
(1x par trimestre)

Sur rendez-vous à prendre

- ▶ **par téléphone** : 0800/97.613 (n° gratuit)
- ▶ **par e-mail** à l'adresse : proprete.1060@stgilles.brussels
- ▶ via la plateforme régionale **Irisbox**
www.irisbox.brussels
- ▶ en complétant le **formulaire** en ligne sur leur site Internet



ATTENTION au délai d'attente :
habituellement : 10 à 15 jours
ouvrables
période Covid : plus de 2 mois

Bruxelles propreté
(vr détail ci-après)

Bruxelles propreté
(vr détail ci-après)

BRUXELLES-PROPRETÉ

0800/981 81 (n°gratuit) - www.bruxelles-proprete.be

Pour tous les habitants de Bruxelles

ENLÈVEMENT DE VOS ENCOMBRANTS

Où

À domicile de type ménagers (meubles, électro ménagers, bibelots...)

Prix

3 m³ gratuits 1x/an/par ménage.

- ▶ Tout M³ supplémentaire d'encombrants ménagers est facturé à 27,23 €/M³ TVAC avec une limite de 5 M³ maximum.
- ▶ Les déchets de rénovation et de constructions sont toujours payants. Pour les briques /plâtre/carrelages, le tarif est fixé à 4,24 € par sac de 20 kg maximum (limité à 15 sacs maximum par enlèvement).
- ▶ La quantité minimale pour le déplacement d'un camion est de 1 M³.

Horaire

Sur rendez-vous – uniquement par téléphone : 0800 981 81

- ▶ Lors de la prise de rendez-vous par téléphone vous devrez signaler le nombre de M³ à enlever, le type de déchets à collecter, le nombre de sacs de construction ainsi que votre numéro de registre national. ATTENTION au délai d'attente (15 à 20 jours ouvrables)

Le jour de l'enlèvement de vos encombrants ménagers

- ▶ Sortez vos encombrants ménagers sur le trottoir :
 - La veille au soir après 20 h si le rendez-vous est fixé en matinée.
 - Le plus tard possible dans la matinée si le rendez-vous est fixé dans l'après-midi.
- ▶ Vous devez prévoir une place pour le camion face à votre habitation et ce pour le temps de chargement.
- ▶ Votre présence est obligatoire dans la tranche horaire fixée lors de la prise de rendez-vous.

DÉPÔT DE VOS ENCOMBRANTS

Déposez vous-même vos encombrants aux conteneurs

Où

Trois déchetteries régionales (RECYPARK) pour déposer vos encombrants :

- ▶ A **Forest** : Boulevard de la Deuxième Armée britannique, 676
- ▶ A **Forest** : Boulevard de l'Humanité, 350
- ▶ A **Bruxelles** : (Rue de Rupel) Près du pont Van Praet, le long du canal

Attention : avec une remorque ou une camionnette uniquement Boulevard de l'Humanité

Prix et quantité

3 m³/jour (gratuit, plus d'information sur www.bruxelles-proprete.be)

Horaire

Dimanche & lundi	14h00 à 20h15
Mardi & mercredi	9h00 à 20h15
Jeudi, vendredi & samedi	9h00 à 16h15

Rappel : pour des raisons évidentes de propreté et de sécurité, il est interdit de

- ▶ Déposer des encombrants ou des sacs d'immondices dans les parties communes de l'immeuble.
- ▶ Stocker des encombrants ou des sacs d'immondices sur les terrasses.

QUELQUES JOURS AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

1. Débranchez, dégivrez et nettoyez votre **frigo** et congélateur.
2. Sortez vos **poubelles**.
3. **Emballez** les tout derniers objets.
4. Prévoyez un **pique-nique** pour le jour du déménagement.
5. Préparez une **caisse pour le matériel nécessaire** : couteau, papier toilette, savon, essuie, corde, papier collant, papier, bic, tournevis, ciseaux, cutter, pince, marteau, visseuse...
6. Préparez de quoi dormir la **première nuit** dans le nouveau logement (draps, couvertures, trousse de toilette...).



L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

À votre entrée dans le nouveau logement, un **état des lieux** sera réalisé contradictoirement (donc **en votre présence et avec un expert mandaté par le Foyer**).

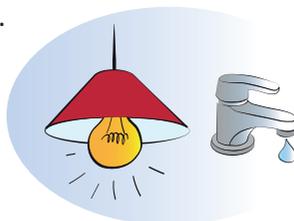
“Contradictoirement” signifie que vous pouvez intervenir et faire vos remarques lors de ce rendez-vous.

Vous aurez également l'occasion, lors de ce rendez-vous, de faire connaissance avec votre concierge.

L'Etat des lieux sera ensuite enregistré avec votre contrat de bail auprès de l'administration compétente. Une fois les documents enregistrés (bail et état des lieux), vous recevrez vos documents originaux dans votre boîte aux lettres.

Quelques conseils pour l'état des lieux :

- Utilisez un appareil photo et **photographiez les lieux**.
- Faites le tour du bien, pièce par pièce pour voir dans quel état il est.
- Testez le fonctionnement de la **robinetterie, de la douche** (fuite). Ouvrez tous les robinets pour vérifier. Vérifiez l'état des joints.
- Vérifiez l'état des **sols, des murs et des plafonds** en mentionnant tout type de défaut (traces, fissures, peinture qui s'effrite, griffures, etc.).
- Soyez vigilant sur l'état **des ouvertures**, vitres, fenêtres, volets, portes, poignées, serrures... pensez également à ouvrir tous les placards et tiroirs.
- Testez le fonctionnement des **prises et des appareils électriques** (radiateurs, frigo ou des plaques électriques). S'il n'y a pas encore d'électricité dans l'appartement au moment de l'état des lieux, alors n'hésitez pas à formuler expressément des réserves sur le fonctionnement de ces appareils.



LE JOUR DU DÉMÉNAGEMENT

DANS L'ANCIEN LOGEMENT



1. **Fermez** bien tout (robinets, électricité, volets),
2. Videz et enlevez votre nom sur la **boîte aux lettres**.
Si vous êtes **locataire au Foyer du Sud**, c'est le concierge qui s'en chargera
3. Si vous êtes déjà **locataire au Foyer du Sud**, **videz** et **nettoyez votre logement et votre cave**.
4. **Relevez vos compteurs**. Si vous êtes déjà **locataire au Foyer du Sud**, cela se fera lors de l'état des lieux de sortie.
5. Saluez vos anciens voisins et déménagez !



DANS LE NOUVEAU LOGEMENT

1. Branchez vos appareils électriques et électroménagers
2. **Déballiez, rangez**, accrochez vos rideaux
3. **Contactez les compagnies d'énergie** (eau, gaz et électricité) : voir les détails plus bas "Transfert eau, gaz et électricité ».
4. Allez-vous **présenter** auprès de vos nouveaux voisins !



Frigo !

Il faut attendre 24 heures avant de rebrancher le frigo et congélateur. Cela leur assurera une plus longue durée de vie.



DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT L'EMMÉNAGEMENT

Important : Veillez à ce que votre **nom apparaisse sur la boîte aux lettres** et la sonnette. Renseignez-vous auprès du **service location** si c'est le concierge qui s'en charge (plaque nominative) ou vous-même.

1. **Annoncez votre changement d'adresse ou votre arrivée au Service Population de votre commune.**



Attention : En fonction de la période (Covid ou non), renseignez-vous afin de savoir si les guichets sont accessibles comme d'habitude ou uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez le faire de plusieurs façons : renseignez vous ou voir ci-après en fonction de la commune.

2. Attendez ensuite que l'agent de quartier passe pour vérifier votre installation.
3. Vous serez ensuite convoqué à la commune pour mettre à jour votre carte d'identité ou recevoir votre nouvelle carte.



Le saviez-vous ?

Bpost possède un **service de déménagement** qui permet de faire suivre votre courrier. A faire un mois environ avant la date de début souhaitée. Si ce n'est pas possible, vous pouvez aussi souscrire auprès du Service de déménagement après la date de votre déménagement.

Contacts : 02/201.23.45

<http://www.bpost.be/site/fr/recevoir/absence-et-demenagement/demenagement>

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST



Service population

Rue du Patinage, 30 - 1190 Forest (A côté du Commissariat de Police)
02/370.22.70 ou 02/370.22.71 (Service Population)

Horaires :

Lundi et mardi	8h30-12h45
Mercredi	8h30-12h45 et 13h45-15h45
Jeudi	8h30-12h45 et 17h00-18h45 (Pas de permanence en juillet - août)
Vendredi	8h30-11h45

En fonction de la période, renseignez-vous !

L'accès aux guichets se fait uniquement sur rendez-vous en période Covid.

Comment déclarer votre changement d'adresse :

- ▶ En prenant rendez-vous **via plateforme Irisbox** : www.irisbox.brussels
- ▶ En prenant rendez-vous **par téléphone**, si vous n'avez pas d'ordinateur ou de smartphone et qu'il vous est impossible de passer par l'application IRISBOX :
Service population : 02/370.22.50, 02/370.22.61, 02/370.22.57
(difficilement joignable)
- ▶ En écrivant un **E-mail** : population@forest.brussels ou un **courrier postal** : Rue du Patinage, 30 - 1190 Forest
Avec les informations suivantes :
 - copie recto-verso de la carte d'identité (ou titre de séjour) pour tous les membres du ménage
 - ancienne adresse complète (rue/ numéro/étage/n° de boîte)
 - nouvelle adresse complète (rue/ numéro/étage/n° de boîte)
 - déménagez-vous seul(e)? où rejoignez-vous quelqu'un?
 - un numéro de téléphone
 - une procuration en plus pour toutes les personnes majeures qui accompagneraient la personne dans son ménage.



Le délai des rendez-vous en période Covid :

Le délai de 8 jours ne peut être respecté vu les conditions particulières.
La moyenne d'attente pour obtenir un rendez-vous via l'application est de trois semaines.
Les heures d'ouvertures restent inchangées.



Service population

Adresse : Place Maurice van Meenen 39, 1060 Saint-Gilles
02/536.02.11 (Service Population)

Horaires :

Lundi au vendredi	8h00-12h00
Mardi	13h00-18h00

En fonction de la période, renseignez-vous !

L'accès aux guichets se fait uniquement sur rendez-vous en période Covid.

Comment déclarer votre changement d'adresse :

- ▶ En prenant rendez-vous **par E-mail** : contact.1060@stgilles.brussels
- ▶ En prenant rendez-vous **via la plateforme Irisbox** : www.irisbox.brussels
Horaires pour les rendez-vous :
Lundi, mercredi et jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h00
Mardi : 8h00-12h00 et 15h00-18h00
Vendredi : 8h00-12h00

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou un autre moyen pour prendre rendez-vous en ligne (smartphone, tablette), vous pouvez soit utiliser l'e-guichet (dans le hall d'accueil de l'hôtel de ville) soit vous rendre dans les conciergeries (rue Saint-Bernard 105a et rue Théodore Verhaegen 121), où des ordinateurs sont accessibles au public. Dans les deux cas, un membre du personnel vous aidera si nécessaire.

- ▶ En écrivant un **E-mail** : population.1060@stgilles.brussels
Avec les informations suivantes :
 - copie recto-verso de la carte d'identité ou de votre titre de séjour
 - l'adresse complète (rue/ numéro/étage/n° de boîte)
 - déménagez-vous seul(e)? où rejoignez-vous quelqu'un?
 - un numéro de téléphone
 - votre profession
 - vos disponibilités pour le passage de l'agent de quartier.

POUR VOTRE NOUVEAU LOGEMENT :

Nos locataires doivent tous avoir un fournisseur d'électricité à leur propre nom mais pour le gaz et l'eau, tout dépend du logement et des installations.

Lors de votre Etat des lieux :

- l'expert mandaté vous donnera toutes les informations nécessaires et vous procéderez avec lui aux différents relevés et vous complétez le ou les formulaires
- vous recevrez vos exemplaires à ce rendez-vous

Informations concernant les documents :

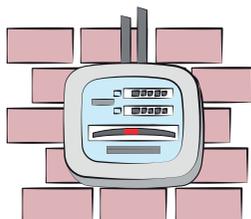
Gaz et électricité : "Document de reprise des énergies Electricité et/ou gaz"

Eau : "Formulaire de relevé Vivaqua" (uniquement si nécessaire)

Ces documents reprennent les numéros de compteurs, code EAN et le ou les index du nouveau logement

Lorsque vous aurez reçu vos clés :

1. Revérifier les index inscrits dans votre nouveau logement
2. **Contactez vos fournisseurs** de gaz-électricité et éventuellement d'eau pour conclure un contrat de fourniture pour votre nouvelle adresse de consommation et communiquez les index inscrits sur les documents transmis par le Foyer du Sud.





QUEL BUDGET PRÉVOIR ?

Un déménagement sans professionnel devrait osciller entre 100 et 500 €. Voici une idée des montants pour la location de camionnette et élévateurs.

👉 Location d'une camionnette : à partir de 50 €.

👉 Élévateur:

▶ +/- 60 €/heure pour un élévateur classique

▶ +/- 110 €/heure pour un appartement situé plus haut que le 6^e étage, avec un déménageur.



Certaines compagnies proposent des forfaits avantageux : camion + chauffeur + élévateur, 3 heures à partir de **250 euros**.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR VOUS INSTALLER ?

Le CPAS pourrait vous aider si vous y avez droit :

👉 **Pour Garantie locative** : adressez-vous au CPAS de la commune que vous quittez

👉 **Pour l'achat de meubles, cuisinière, etc.** : adressez-vous au CPAS de votre commune :

Rue du Curé, 35 - 1190 Forest

Tél : 02/349.63.00

CPAS DE FOREST

Rue du Curé, 35

1190 Forest

Tél : 02/349.63.00

Horaire (renseignez vous en fonction de la période Covid ou non)

Lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 et

13h30 - 16h00

Vendredi : 8h30 - 12h00

CPAS DE SAINT-GILLES

Rue Fernand Bernier 40

1060 Bruxelles

Tél : 02/600.54.11

Horaire (renseignez vous en fonction de la période Covid ou non)

Lundi au vendredi :

8h00 - 12h30 et 13h00 - 16h00

ALLOCATION DE RELOGEMENT

Le Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) peut vous octroyer, dans certaines conditions, une allocation de relogement lorsque vous déménagez.

Il y a des conditions de revenus à ne pas dépasser + avoir quitté un logement insalubre ou inadapté ou surpeuplé ou avoir plus de 65 ans.

Pour introduire cette demande auprès du SPRB, un dossier doit être constitué et déposé dans les 3 mois qui suivent la signature de votre bail.

Vous trouverez toutes les informations ainsi que le formulaire téléchargeable sur www.logement.brussels

Si vous pensez être dans les conditions et que vous avez besoin d'aide pour constituer ce dossier, vous pouvez vous adresser au **Service Social du Foyer du Sud**. Prenez donc un rendez-vous sans tarder au **02/536.88.56**

Profitez (enfin) de votre nouveau chez vous !

Si vous avez des questions :



Le Foyer du Sud

Rue de la Source, 18

1060 Saint Gilles

Service location : 02/563.27.11

Service social : 02/536.88.56



L'équipe d'Habitat et Rénovation

Square Madelon 13

1190 Forest

habitat.bempt@misc.irisnet.be

Tél : 0474/70.89.12

RÉSERVATION D'EMPLACEMENT POUR LE DÉMÉNAGEMENT :

FOREST

ADRESSEZ-VOUS :

au service voirie de la commune

- Tél: 02/370.22.46
- E-mail : (service voirie)
ovp@forest.brussels
- "S'installer à Forest" sur internet vous informe :
<http://www.forest.irisnet.be/fr/sintaller-a-forest>

Horaire

Lundi au jeudi : 8h30 à 12h15

Vendredi : 8h30 à 11h45

COMMENT FAIRE :

Prendre rendez-vous par téléphone ou mail :

- Tel : 02 370 22 46 ou
- Mail à ovp@forest.brussels ou bien
- Télécharger le formulaire de demande sur le site de la commune et l'envoyer par mail à ovp@forest.brussels.

Délai

5 jours ouvrables minimum avant votre déménagement.

Uniquement paiement Bancontact.

Coût

Un jour -20 mètres parking : 100 €
(Pour plus de détails consulter internet ou téléphoner au service).

SAINT-GILLES

ADRESSEZ-VOUS :

à la commune

Tél: 02/536.17.50

E-mail: espacepublic@stgilles.brussels

COMMENT FAIRE :

Les demandes de réservation de stationnement se font exclusivement par mail à :

espacepublic@stgilles.brussels.

Aucune demande ne sera acceptée par téléphone.

Délai

La demande doit être introduite au plus tard 7 jours ouvrés avant la date souhaitée.

Coût

Le coût de réservation d'un emplacement de stationnement varie en fonction du motif de la réservation : 55 € pour une réservation d'une journée, pour un particulier, dans le cadre d'un déménagement ou d'une livraison.

CARTE "RIVERAIN"

FOREST

Renseignements sur internet

La commune de Forest a confié la gestion du stationnement en voirie à parking.brussels
<http://www.forest.irisnet.be/fr/services-communaux/stationnement>

Comment procéder

Prendre rendez-vous à la Permanence à Forest (à partir du 1/12/20) uniquement par téléphone : 0499/67.20.34 (Joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

rue Marguerite Bervoets 1-5
1190 Forest

ou privilégiez internet pour vos démarches : forest@parking.brussels

Tarif

1^{ère} carte : 15 €/an

Documents demandés

- La carte d'identité
- Le certificat d'immatriculation du véhicule. Pour les nouvelles cartes d'immatriculation il nous faut la partie "voiture" qui précise le propriétaire du véhicule.
- Le certificat d'assurance en cours de validité
- Preuve de virement de la carte de dérogation (uniquement pour les demandes via courriel).

Pour plus d'information, consultez aussi : <https://parking.brussels/fr/par-commune/cartes-riverain-et-riverain-temporaire-visiteur>

SAINT-GILLES

Renseignements

Sur internet : <https://stgilles.brussels/futur-habitant/#stationnement>

par Tél : 02/536.03.97

par E-mail : parking@stgilles.brussels

Comment procéder

Prendre rendez-vous (pour la délivrance ou le renouvellement) :

- ▶ par mail à l'adresse suivante : abonnement@stgilles.brussels
- ▶ par téléphone au 02/536.03.97

Nous vous rappelons que vous pouvez également effectuer ces opérations via Irisbox sur le site www.irisbox.brussels

Tarif

1^{ère} carte : 30 €/an ou
60 €/2 ans

Documents demandés

Lorsque vous introduisez une demande d'obtention de carte de riverain, vous devez présenter les documents suivants originaux et en cours de validité :

- votre carte d'identité
- le certificat d'immatriculation du véhicule
- le certificat d'assurance.

BONS PLANS PRÈS DE CHEZ VOUS POUR DONNER OU REVENDERE VOS AFFAIRES :

Sur FOREST et SAINT-GILLES

⊙ ON VIDE TOUT 4 YOU

Service 24/7

Chaussée d'Alseberg, 414b

1180 Uccle

0494/28.37.24

onvidetout4you@gmail.com



Vous ne savez pas quoi faire de vos affaires ?

Vous voulez vous débarrasser d'une partie ou même de tout ?

Appelez « On Vide Tout 4 You ». Dans un délai de deux jours, cette société vous fixera un rendez-vous sur les lieux et selon le volume à évacuer et la façon de le faire (lift, étage, accès, etc.), elle vous transmettra un devis personnalisé.

FOREST

⊙ LES PETITS RIENS

Chaussée de Neerstalle, 27

1190 Forest

02/377 92 35

SAINT-GILLES

Chaussée de Waterloo, 149

1060 Saint-Gilles

02 534 79 13

⊙ OXFAM

Chaussée de Neerstalle, 66

1190 Forest

02/332 59 91

Chaussée de Waterloo, 137

1060 Saint-Gilles

02 537 09 04

⊙ TROC INTERNATIONAL

Rue de Lusambo, 9

1190 Forest

02 376 34 85

⊙ CROIX ROUGE

Avenue Wielemans Ceuppens, 11

1190 Forest

0498 92 95 74

Chaussée de Forest, 49

1060 Saint-Gilles

0492 46 71 54

Liste des associations pour des travaux/ déménagements à prix réduits :

COMPAGNONS DÉPANNEURS ASBL

Type de travaux

travaux de : peinture, tapissage, chauffage (convecteurs), plomberie, électricité ;
déménagement (juste le transport si véhicule disponible, pas de personnel pour
charger/décharger)

dépôt/achat de meubles : le public peut acheter les meubles, vaisselle, électro-
ménager, casseroles à des prix réduits

Public cible

personnes à faibles revenus

Coordonnées

rue de la Glacière, 37

1060 Saint-Gilles

Tél : 02/537.51.30

Fax : 02/539.46.39

Permanences : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00.

E-mail : bruxelles@compagnonsdepanneurs.be

LES PETITS BOULOTS DE BOULOT ASBL

Type de travaux

remplacer une vitre, tapissage, carrelages, plafonnages, maçonnerie, menui-
serie, dépannage en électricité et chauffage, montage de meubles "type Ikea",
des stores, rafraîchissement des logements, déménagement (élévateurs + main
d'œuvre)

Public cible

tout public, mais prioritairement pour les personnes à faibles revenus (CPAS, chô-
mage, ...), personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes en difficulté

Coordonnées

rue Fransman, 131

1020 Bruxelles

Tél : 02/217.48.70 - 02/217.24.62

Fax : 02/215.15.79

Permanence : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00

E-mail : boulot.asbl@scarlet.be

● ENTRAIDE ET CULTURE ASBL (FOREST)

Type de travaux

peinture, tapissage, bricolage, petits travaux d'entretien, réparations diverses, lavage de vitres, aménagement intérieur, entretiens de jardins, petit déménagement

Public cible

personnes à faibles revenus, personnes âgées, personnes invalides, ...

Coordonnées

avenue Van Volxem, 525 **Personne de contact** : Heylemans René
1190 Bruxelles

Tél : 02/539.43.60

Fax : 02/539.43.70

E-mail : secretariat@entraideetculture.be

● ESPACE SOCIAL TÉLÉ-SERVICE : PETITS BOULOTS

Type de travaux

travaux de peinture, déménagement, gros nettoyage après un déménagement ou pour un problème d'hygiène, dépannages de proximité, isolation thermique intérieure

Permanence téléphonique : 9 à 13 h et 14h à 17 h

Public cible

pour personnes démunies ou fragilisées: si la personne est suivie par un service social, il est préférable que ce dernier introduise la demande

Coordonnées

bd de l'Abattoir, 27-28

1000 Bruxelles

Tél : 02/548.98.00

Fax : 02/502.49.39

E-mail : petitsboulots@tele-service.be

www.guidesocial.be/tele-service

● LA BRICOTEAM D'ÉVA VZW

Type de travaux

petites réparations & rénovation, peinture, bricolages, carrelages, électricité, plomberie...

Coordonnées

rue du Progrès, 323

1030 Bruxelles

Tél : 02/274.01.95

Fax : 02/274.01.91

E-mail : secretariat@evavzw.net

● ECO&CO / ECO-OUVRIERS

Type de travaux

petits travaux liés à l'économie d'énergie (réparation d'un robinet, isolation portes et fenêtres, chasse WC etc.)

Public cible

être suivi par le CAFA pour une médiation de dettes ou remplir les 2 conditions suivantes :

- ▶ personnes à faibles revenus (équivalent taux RIS +10%)
- ▶ personnes ayant participé aux ateliers proposés par ce service. Une visite sera faite afin d'établir un audit orienté sur l'économie d'énergie et examiner si l'intervention de l'éco-ouvrier est nécessaire

Le travail de l'éco-ouvrier est gratuit

Coordonnées

Maison Eco Huis

rue du Fort, 33

1060 Saint-Gilles

Tél : 02/533.95.90

E-mail : eco&co@cpasstgilles.irisnet.be

● CASABLANCO ASBL

Type de travaux

plafonnage, travaux de menuiserie, placement de cloisons et de plafonds, isolation thermique et acoustique, chape et carrelage, peinture, revêtement de sol (vinyle, parquet, lino). Pas des travaux d'électricité, plomberie et chauffage

Coordonnées

avenue François Malherbe, 42

1070 Bruxelles

Tél : 02/527.57.75

Fax : 02/527.49.43

E-mail : info@casablanca.be

● RÉGIE DE QUARTIER ASBL

Type de travaux

travaux de rénovation et de parachèvement dans le cadre de rénovation lourdes et légères et de traitement de façades, finition, peinture, plâtrage, carrelage et revêtement de sol, de toiture, de chauffage, pose châssis. **Pas de petites rénovations**

Public cible

personnes précarisées

Coordonnées

rue du Petit Rempart, 7

1000 Bruxelles

Tél : 02/512.47.88 ou 0476/30.20.91

Fax : 02/512.36.12

E-mail : info@regiedequartier.be

● LE COUP DE POUCE – CPAS WOLUWÉ SAINT-PIERRE

Type de travaux

déménagement, jardinage, petits travaux (peinture, tapissage...), service aide-ménagère

Infos : pas des travaux lourds dans le logement

Public cible

personnes à faibles revenus de toutes les communes de Bruxelles

Coordonnées

Rue Paul Wemaere 20
1150 Woluwé Saint-Pierre

Tél : 02/762.66.49

Horaire : Du lundi au vendredi de 8h à 16h

● LA ROSÉE - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

Type de travaux

déménagement et petits transports (par exemple un meuble, ...), élévateurs

Coordonnées

rue de la Rosée, 7- 9
1070 Anderlecht

Tél : 02/523.30.25

● LA POWDRIÈRE

Type de travaux

enlèvement de meubles en bon état (ne dispose pas d'élévateur)
+ magasin de seconde main (vêtements, meubles, livres, bric à brac, ...)

Coordonnées

rue de la Poudrière, 60-64
1000 Bruxelles

Tél : 02/512.90.22

Fax : 02/512.32.86

● BRUXELLES PROPLETE

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS - Voir en page 6

Avec le soutien de :

